

DÉLIBÉRATION N° 23/10

Séance du 14 mars 2023

Conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études et travaux de rénovation des coupoles textiles de la Cité des sciences et de l'industrie

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le projet d'avenant,

Vu le rapport de présentation,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve la conclusion d'un avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture, relative aux études et travaux de rénovation des coupoles textiles de la Cité des sciences et de l'industrie.

Fait à Paris,
Le 14 mars 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart